



## Charte 3IA Talents Day destinée aux entreprises participantes

Pour participer, l'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des éléments ci-dessous :

- Les offres d'emploi doivent être valides pour des postes à pourvoir et non pourvus à la date du 17 octobre 2023 ;
- Seule la participation d'un ou plusieurs représentants légal/légaux internes de l'entreprise est autorisée et aucun prestataire externe ou sous-traitant ;
- Le nombre maximum de participants d'une même entité est limitée à 3 personnes ;
- Le représentant légal de l'entité s'engage à participer uniquement pour le recrutement de ressources pour son propre compte et propres développements internes, en aucun cas pour proposer cette ressource de quelque manière que ce soit à des clients ;
- L'inscription à cette journée permet de rencontrer des candidats qualifiés, testés pour leurs compétences et engagés à participer à un entretien.